au pont du canal, rue Neuve-de-Roubaix, au boulevard et à l'entrée de la rue du Tilleul. A l'usine à gaz il y a un poste de 50 hommes du 21e dragons. La police est de permanence à l'Hôtel-de-Ville sous la direction de M. le commissaire central.

En somme tout est calme.

La députation

Vers midi arrive à l'Hôtel-de-Ville une députation conduite par les citoyens Capart et Volt-Catteau, et composée d'une quarantaine d'hommes. La foule assez compacte (c'est l'heure de la sortie des ouvriers) s'était massée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Un peloton de dragons et les agents de police dégagent facilement les abords et les délégués, quinze à seize, pénètrent dans l'Hôtel-de-Ville.

Ils sont reçus, dans la grande salle des mariages par M. Hassebroucq, maire, entouré de MM. Sasselange et Lefrançois, de MM. Delavaivre, Masure, Quey et Tack conseillers municipaux. M. Dron, député est présent.

Le citoyen Capart donne lecture d'une délibération prise par les syndicats ouvriers revendiquant la limitation de la journée de travail à huit heures, et basant cette revendication sur ce que la journée de huit heures, qui suffit amplement, aura pour conséquences d'ouvrir les portes des ateliers aux ouvriers sans travail, et d'élever les salaires.

— « Nous n'avons pas qualité, répond M. Hassebroucq, pour nous occuper directement de ces questions ouvrières, mais nous sommes de ceux qui pensent que le travail de l'homme doit avoir une limite. Aussi nous nous ferons un devoir de transmettre vos revendications aux pouvoirs publics et nous souhaitons qu'on arrive promptement à des améliorations compatibles avec les intérêts des patrons et des ouvriers.

Le citoyen Capart rappelle à M. le Maire que l'année dernière on leur avait promis qu'on veillerait, à la stricte exécution de la loi de 12 heures, et cependant, ajoute-t-il, il y a encore de nombreuses contraventions à cette loi.

M. le Maire répond qui si des contraventions se sont produites, c'est à son insu. Il reconnait aussi que la loi actuelle est insuffisante et qu'elle doit être réformée. Personnellement il désire qu'une solution pratique intervienne au plus tôt dans la question de la limitation du travail.

L'un des délégués interroge M. Dron sur la loi de huit heures.

M. Dron. — Je ne suis pas ici comme député, mais comme conseiller municipal. Je crois avoir déjà témoigné de ma sympathie pour les travailleurs. Je répondrai néanmoins à votre question.

« L'Administration municipale vous a facilité l'envoi de délégués à Paris pour réclamer la loi de dix heures : La Commission du Travail s'est prononcée, depuis deux jours, pour cette fixation à dix heures.

» Permettez-moi de vous donner un conseil. Evitez tout acte de découragement ou d'emportement. La question sociale est très complexe et ne peut être résolue en un jour.

» J'admets que les ouvriers discutent entre eux la loi de huit heures, mais j'estime qu'elle n'est pas possible, c'est déjà beaucoup si nous obtenons dix heures.

» Il y a du reste d'antres lois très intéressantes pour vous qui sont également en élaboration : je veux parler de l'assurance obligatoire, de la création des caisses de retraites. J'espère qu'elles seront votées pendant la présente législature et qu'au moment de solliciter de nouveau vos suffrages, vous aurez obtenu satisfaction. »

— « Oui, interrompt un délégué, si les projets ne restent pas dans les cartons ! »

Un antre délégué fait allusion, en termes assez vifs, au déploiement de la force publique.

M. le Maire. — « Ces mesures n'ont pas été prises pour des citoyens paisibles comme vous; c'est pour empêcher certains turbulents de nuire à votre manifestation et de gâter votre cause par des excès. »

Après avoir encore échangé quelques paroles avec M. le Maire et M. Dron, les délégués se retirent.

L'après-midi s'annonce comme devant être aussi calme que la matinée.

A BOUSBECQUE, LINSELLES, RONCQ ET HALLUIN

Le plus grand calme règne dans ces quatre communes ; les ouvriers travaillent partout.

Trente hommes du 1er de ligne gardent l'établissement des eaux de la Lys, à Bousbecque.

A LILLE

Calme absolu. Chômage partiel, dans deux ou trois établissements seulement. Deux mille ouvriers en tout.

A dix heures, les délégués de la Chambre syndicale des typographes ont été reçus isolément par le Préfet.

A midi, réception à la préfecture des délégués de la manifestation.

DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

A Armentières travail arrêté dans une dizaine d'usines. Aucun incident.

Partout les délégations se sont présentées aux mairies, demandant la journée de huit heures.

A Fourmies, chômage général.

Dans les bassins houillers du Nord, on travaille presque généralement. A Vicoigne et Nœux, grève.

Dans les bassins du Pas-de-Calais, chômage général.

A PARIS

Paris, 1er mai, 10 h. 55. — Ce matin à dix heures, une délégation composée des membres socialistes de la fédération *Les Broussistes*, a été reçue au Palais Bourbon ; elle avait à sa tête MM. Lavy, député, et Paul Brousse.

M. le Secrétaire Général de la Présidence de la République a reçu cette délégation. Une pétition en faveur de la réduction des heures de travail, portée à huit heures, lui a été remise.

Il a été répondu que la pétition serait transmise à la commission du travail.

La délégation a été reçue ensuite par M. Floquet président de la Chambre des députés, à qui les mêmes revendications ont été exposées. M. Floquet a répondu que la Chambre s'occuperait et suivrait avec intérêt la question de la réglementation du travail.

M. Floquet a reçu ensuite, dans les mêmes conditions la délégation des employés des chemins de fer.

Il n'y a aucun incident; les abords du Palais-Bourbon sont entièrement calmes; les rues ont leur aspect habituel. La plus grande partie des ouvriers sont entrés dans les ateliers.

Paris, midi, 1er mai. — Tous les journaux annoncent que le calme a été complet partout; les anarchistes ont l'intention, à ce qu'on assure, d'occasionner du désordre dans le quartier du Château-d'Eau.

Une légère pluie tombe vers dix heures; les troupes et la police ont déjà pris position.

La Bourse du travail est fermée et gardée. Le Bureau central des postes a reçu des renforts d'infanterie de marine. Les rues présentent leur physionomie habituelle. Quelques chantiers dans le centre de Paris sont restés ouverts.

Les cochers, après réflexion, n'ont pas fait grève.

Le salon des Beaux-Arts reste ouvert.

Dans la banlieue, il y a grève générale, dans quelques établissements, partielle dans d'autres. D'autres encore ferment à midi.

A St-Ouen, St-Denis et Levallois il y a déjà quelque agitation. A La Villette on voit des groupes nombreux autour des abattoirs; les cabarets sont déjà fort achalandés.

Les premières dépêches des centres ouvriers de provinces, relatent de nombreuses abstentions de travail.

Paris, 1er mai, 12 h. 15. — A Saint-Denis, le calme est complet. La majorité des ouvriers travaillent. Dans la nuit de jeudi à vendredi deux anarchistes dont un belge ont été arrêtés.

A une heure, la délégation municipale socialiste devait se rendre à l'hôtel de ville où la gendarmerie se trouve en permanence. Cette démarche a été contremandée parce que les anarchistes vouvaient déployer le drapeau rouge. Les plus exaltés ont décidé de venir manifester à Paris.

A Aubervillers et à Pantin les ouvriers travaillent.

Une explosion de dynamite

Paris, 1er mai. — Ce matin, vers quatre heures, une cartouche de dynamite a fait explosion dans l'embrasure d'un soupirail de la cave de l'hôtel du marquis de Trevise, 2, rue de Berry, situé à l'angle de l'avenue des Champs-Elysés.

Il y a peu de dégâts dans l'immeuble ; en face toutes les vitres des maisons ont été brisées.

L'émotion a été très vive dans le quartier.

On croit être sur les traces du coupable.

Paris, 1er mai, 1 h. 50 soir. — C'est à quatre heures moins cinq exactement qu'a eu lieu l'explosion d'une cartouche de dynamite à l'hôtel du duc de Trévise. Elle a été entendue à plus d'un kilomètre de distance. Heureusement, grâce à l'heure matinale, aucun passant ne se trouvant dans la rue, il n'y a aucun blessé.

L'hôtel est trop solidement construit pour pouvoir être entamé et la cartouche n'avait pas été disposée de façon à pouvoir causer des dégâts sérieux.

Les dégâts se bornent à des bris de vitres, aux maisons en face.

L'enquête, commencée aussitôt par le commissaire de police, puis par le parquet, fait supposer qu'on est en présence d'une vengeance d'employé remercié.

Paris, 1 heure. — La mairie de Saint-Ouen a été pavoisée aux couleurs nationales. Le Conseil municipal, entièrement socialiste, a tenu ce matin une réunion dans laquelle on a agité la question de savoir s'il ne serait pas utile que le Maire, suivi des membres du Conseil municipal, fasse une sortie dans les rues de la ville. Aucune résolution n'a été prise.

Le tiers des ouvriers ne travaillent pas. On a quelques craintes pour ce quartier.

A Levallois-Perret, des drapeaux noirs ont été placés sur les fils télégraphiques; on y lisait ces inscriptions : A bas la patrie ! Vive l'anarchie !

Une réunion publique organisée par les anarchistes doit avoir lieu sur la place de la République où la police disperse les groupes.

Paris, 1er mai, 2 h. 10 soir. — Le bruit court que les anarchistes, à Lavallois-Perret, ont voulu empêcher la police d'enlever un drapeau noir et rouge qu'ils avaient apposé sur les fils télégraphiques. Il y a eu une bagarre avec coups de révolver. On a envoyé du renfort.

Paris, 1er mai, 2 heures. — Place de la Concorde, les agents font brutalement circuler les curieux. Des troupes sont massées aux Tuileries et dispersées par pelotons sur la place. Le Préfet de police est arrivé à midi 40.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Paris, 2 heures. — Le travail est complet au Hâvre, à Bessèges, à Decazeville, dans tout le bassin de l'Aveyron.

A Lyon, un tube renfermant 90 fils téléphoniques et télégraphiques a été coupé, cette nuit, par les anarchistes.

Les attroupements sont interdits ainsi que les réunions.

A Marseille, plusieurs industries restent fermées. Il y a eu une bruyante manifestation sur la Cannebière; la troupe a chargé ; on a opéré quelques arrestations, parmi lesquelles, dit-on, celle d'Antide Boyer, député.

Aux mines du Midi, tous les ouvriers travaillent.

A Bordeaux, quelques manifestants se sont réunis ce matin, pour se rendre à la Mairie et à la Préfecture ; la police les a dispersés. Il y a eu trois arrestations.

M. Jourde, député révisionniste, a porté à la Mairie et à la préfecture des pétitions qui ont été refusées. La majorité des ouvriers travaillent.

EN BELGIQUE

A Bruxelles

Bruxelles, 1er mai, 12 h. 25. — Les principaux établissements métallurgiques, fabriques de chapeaux, les grands ateliers de menuiserie et d'ébénisterie de Bruxelles et des faubourgs chôment complètement. On croit que, dans tous les pays, les manifestations finiront pacifiquement, surtout à Bruxelles.

Bruxelles, 1er mai 1 h. 33. — La journée promet d'être entièrement très-calme. Aucun désordre n'est signalé à cette heure. Le comité progressiste et le Conseil général socialiste se sont mis d'accord pour retarder la grève générale, en vue d'obtenir le suffrage universel ; mais les meneurs socialistes font des efforts pour faire éclater une grève très-étendue de houilleurs.

Liège, 1er mai. — Le cortège socialiste a quitté Seraing, à 8 heures 1/2, se dirigeant vers Liège. Les 1200 manifestants sont calmes, musique et drapeaux rouges en tête.

Les charbonnages de Cockerill et de Marihage chôment, la fabrique de fer également. Les aciéries ont la moitié de leur personnel présent. Dans les autres services des établissements Cockerill, le personnel est complet.

Les charbonnages de Herstal, Vivegnis, Vottem, Nimart, chôment; les houilleurs de Herstal et des communes environnantes manifestent chez eux et ne viennent pas à Liège. Ils se réunissent à Herstal et le cortège parcourt pacifiquement la contrée, musique en tête.

Gand, 1er mai. — Les socialistes, au nombre de 1500, sont sortis en cortège, musique en tête. Aucun incident.

EN ALLEMAGNE

Berlin, 1er mai. — Le travail est presque général. Quelques ouvriers font des excursions à la campagne. Aucun incident en province.

EN AUTRICHE

Vienne, 1er mai. — La ville est tranquille. Le temps est superbe.

On prévoit que la journée se passera sans désordres, de même dans la province.

LE VERNISSAGE AU SALON

Paris, 30 avril. — C'est aujourd'hui jour de vernissage. Foule nombreuse au Salon des Champs-Elysées.

Si le Salon de 1891 est moins important comme nombre, à cause des rigueurs du jury d'admission, il a gagné certes en qualité.

Parmi les œuvres les plus importantes, citons celle de J.-P. Laurens, un panneau destiné à l'hôtel de ville de Paris et représentant *le roi Louis XVI à l'hôtel de ville le 17 juillet 1789*, passant, suivant l'usage, sous la voûte d'acier formée par les épées nues des représentants de la municipalité parisienne.

Citons encore une belle toile de Jules Breton, le *Pardon de Kergoat*.

Dans cette œuvre il est revenu aux données chères à sa jeunesse, à la *Procession dans les blés*, du musée du Luxembourg, à la *Bénédiction d'un Calvaire* du musée de Lille.

« L'église de Kergoat est à gauche, toute grise dans la nuit verte des feuilles. Sous les arbres s'avance la procession, précédée de vieux Bretons aux longs cheveux, un cierge à la main. Des jeunes filles suivent, habillées de rouges costumes traditionnels, magnifiquement brodés, et d'autres, en blanc et bleu, portant des croix, des bannières, et, sur des brancards, les saintes statues.

» Au loin, au-dessus d'un moutonnement de coiffes blanches, des cierges pointent, des bannières surgissent encore et des reliquaires apparaissent. Au premier plan, des mendiants se traînent, agenouillés, implorants. La composition est pleine d'imprévu et d'étrangeté, de caractère et de finesse. M. Jules Breton a bien fait de fixer le souvenir de ces pittoresques mœurs qui s'en vont peu à peu.

Paris, 30 avril. — Un incident a marqué l'ouverture du Salon.

Dès l'ouverture des portes, un visiteur pénétrait dans la nef et se dirigeait à gauche où il s'arrêtait en face d'une statue en plâtre de grandeur naturelle placée sur son socle.

Ce visiteur, visiblement inquiet, n'était autre que M. Georges Dubois, sculpteur statuaire, qui a son atelier Avenue d'Orléans, 16.

L'artiste n'a-t-il pas été satisfait de son œuvre ou bien a-t-il été mécontent de la place qui lui avait été attribuée ? Toujours est-il que, grimpant sur le socle, il a pris la statue presque à bras le corps, l'a décapitée et lui a broyé la poitrine et les bras.

L'œuvre de M. Dubois avait pour titre : *L'Homme, s'appuyant sur la brutalité, se rira du droit.*

rons du Quirinal et du Vatican.

Un ordre du questeur établit que ce soir tous les débits de vins doivent être fermés à dix heures.

On calcule que plus de 30.000 citoyens aisés ont abandonné provisoirement la ville.

Plusieurs patrons ont autorisé leurs ouvriers à ne pas travailler demain.

A Rome, Palerme, Turin et Padoue les étudiants des universités ont adhéré à la résolution des étudiants de Naples de s'abstenir d'assister aux cours demain et de fêter le 1er mai.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 30 avril

Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à 2 heures.

C'est aujourd'hui jour de vernissage au Salon des Champs Elysées; aussi peu de monde à la Chambre.

Une cinquantaine de députés sont éparpillés dans la salle.

M. Riotteau dépose le rapport sur le projet de loi relatif aux courses.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

La parole est à M. Lockroy pour la suite de son discours.

SUITE DU DISCOURS DE M. LOCKROY

M. Lockroy. — Je demande à examiner aujourd'hui la valeur du système que la commission propose de substituer au système des traités de commerce.

On prétend que la majorité des chambres de commerce s'est prononcée contre le système des traités de commerce; il est très vrai que 62 chambres se sont prononcées contre les traités de commerce et 35 pour ; mais ces 35 chambres représentent 4,999,000 habitants, tandis que les 62 chambres ne représentent que 2,405,000 habitants.

La commission propose d'établir, un tarif minimum et un tarif maximum, c'est-à-dire l'instabilité permanente.

Elle prétend avec ce système établir des conventions commerciales *sine die*, c'est-à-dire qu'on puisse dénoncer du jour au lendemain. (Bruit continu de conversations.)

Devant l'inattention générale, M. Lockroy annonce qu'il ne restera pas longtemps à la tribune.

Le député de la Seine poursuit ses attaques contre le système de la commission, qui, suivant lui, ne tient pas debout. (Exclamations à droite) et qui s'écroule déjà.

Mon éminent confrère M. Viger (Rires) a commencé à demander la suspension des droits sur les blés. (Exclamations sur divers bancs).

Ce n'est là qu'un commencement et demain il demandera la suppression des droits sur les maïs. (Exclamations. Interruptions ironiques à droite et au centre.)

Si le régime protectionniste triomphe, on verra paraître l'oligarchie d'argent, l'antagonisme des classes; aussi je vous prie de ne pas prendre une responsabilité pareille devant le pays, devant l'histoire. (Quelques applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche.)

DISCOURS DE M. VIGER

M. Viger. — Je demande à présenter quelques observations pour justifier l'œuvre de la commission et l'œuvre du gouvernement.

Les deux projets sont une œuvre commune procédant du même principe.

Le pays a manifesté aux élections de 1889 sa volonté de voir le travail national protégé; il s'agit de savoir par quels moyens on obtiendra ce résultat ; mais on dit que la commission des douanes propose de faire une révolution économique; mais ce n'est pas la France qui a fait cette révolution. (Très bien ! très bien ! à droite et au centre.)

Elle s'est prononcée à diverses reprises pour la continuation de sa politique libérale, mais pendant ce temps d'autres nations établissent des barrières douanières autour d'elles.

Et la France se trouvait contrainte à suivre leur exemple.

M. Viger examine la situation de l'industrie française; il prouve que la métallurgie ne peut pas être abandonnée à ses propres forces, il montre la production augmentant sans cesse dans les pays étrangers, et restant stationnaire en France. Cependant, on ne peut dire que cette industrie n'ait pas marché en France dans la voie du progrès de l'outillage; la protection n'engendre donc pas la routine comme l'insinuent les libre-échangistes. (Très bien à droite et au centre.)

Du reste, que demande la commission ? L'établissement des droits compensateurs pour permettre à notre industrie de lutter comme prix avec les produits de l'étranger.

M. Georges Berger, mon éminent confrère (on rit), a reconnu lui-même que la métallurgie avait besoin de droits compensateurs.

M. Viger cite l'opinion de plusieurs de ses collègues à qui il prodigue des épithètes de distingué, d'éminent, aux éclats de rire de la Chambre.

Il passe ensuite à l'industrie cotonnière; cette industrie n'avait pas obtenu ces droits compensateurs, aussi si elle a réalisé des progrès, elle n'a pas progressé dans la même mesure que les pays étrangers.

M. Lockroy a dit qu'on accordait des droits compensateurs aux industriels; il faudrait accorder des salaires compensateurs aux ouvriers.

Mais la Chambre a fait en faveur des ouvriers des lois qui pèsent lourdement sur les patrons et il est juste, aujourd'hui, de mettre les patrons en état de lutter contre la concurrence étrangère.

Si de l'industrie cotonnière, on passe à celle du lainage, on voit que cette industrie est prospère et que cependant elle demande l'établissement ou plutôt le maintien des droits de douane afin de conserver sa prospérité.

La France possède aujourd'hui un marché aux laines des plus importants ; les chambres de commerce des ports qui sont libre-échangistes demandent des surtaxes d'entrepôt afin de conserver ce marché.

Si l'industrie lainière est trop prospère, on ne saurait en dire autant de l'industrie de la soie qui a à souffrir de l'importation des tissus de soie étrangers, ni encore du travail national qui ne peut se passer d'une juste protection.

Après avoir passé en revue les autres produits, M. Viger examine la situation de l'agriculture.

Les traités de 1800 et 1860 l'ont livrée complétement désarmée, à la concurrence étrangère, jamais elle ne s'est plainte tant qu'elle a pu vendre ses grands produits.

En 1880, devant la baisse considérable des ses prix, causée par la concurrence étrangère, elle poussait un cri d'alarme.

M. Lockroy a prétendu que j'avais fait un acte de contrition en demandant la réduction du droit sur les blés, ce n'est là qu'un acte de raison; il a eu le tort de s'attaquer aux syndicats agricoles, c'est à eux que les agriculteurs out dû de se familiariser avec les engrais chimiques qui ont eu pour conséquence de surélever la production.

L'orateur examine ensuite la situation désastreuse faite à l'agriculture française victime des traités de commerce de 1860.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

A la reprise de la séance, M. Viger continue son discours et aborde le régime créé aux matières premières.

Interrompu au milieu de son discours par M. Chevalier, il dit qu'il ne poursuit pas de réclame électorale et que, protectionniste convaincu, il est persuadé que le protectionnisme ne pourra réussir que s'il est appliqué avec modération, car si les droits à établir ne sont pas modérés, ils seront balayés.

M. Peytral interrompt.

M. Viger. — Je vous parle avec la plus grande impartialité, car je ne suis pas grand propriétaire et je ne suis pas industriel, j'ai le regret de ne pas être capitaliste.

L'orateur défend la nécessité de ne pas frapper des objets élémentaires de fabrication pour éviter soit une réduction de salaires, soit une diminution de la consommation, double éventualité également regrettable.

Non, dit-il, il faut chercher à rapprocher la distance qui sépare le travail du capital. Arrivant au drawback, il le repousse à cause de l'extrême difficulté de l'appliquer dans certaines matières telles que les peaux, les laines; pour souligner son raisonnement, M. Viger sort son carnet : tenez, dit-il, voyez ce carnet, (Hilarité) eh bien, on fait avec cette peau de mouton de la peau de chèvre, de la peau de phoque, de la peau de crocodile (On rit). Allez donc appliquer le drawback dans ces conditions. Malgré ces défauts le système de l'admission temporaire lui semble préférable au drawback.

Quant aux traités de commerce, continue M. Viger, ce système tel qu'il a été pratiqué jusqu'à présent me paraît avoir été nuisible à l'industrie.

M. Lockroy a prétendu que l'opinion des chambres de commerce leur était favorable, moi, je m'appuierai sur l'opinion des conseils généraux qui sont presque tous hostiles au renouvellement des traités de commerce. Avec ce régime notre commerce extérieur a perdu avec toutes les nations d'Europe.

Poursuivant sa démonstration, l'orateur en montre les dangers et les inconvénients multiples.

M. Jules Ferry fait son apparition dans la salle et obtient un succès de curiosité.

M. Viger s'attache à réfuter les arguments de M. Lockroy et à démontrer la situation commerciale de la France vis-à-vis de l'Europe. Il examine, il tire des conclusions absolument contraires à celles des libres échangistes.

Terminant, M. Viger exprime l'espoir que si la Commission et le gouvernement diffèrent sur quelques tarifs, l'entente ne tardera pas à se faire, la Commission, devant la nécessité de défendre le marché intérieur, contre les envahissements de l'étranger n'ayant en vue que l'intérêt supérieur et permanent de la patrie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Les administrateurs des Compagnies de chemins de fer

M. Trouillot. — Au nom de plusieurs de mes collègues, j'ai l'honneur de déposer une proposition relative à la nomination d'un administrateur des Compagnies de chemins de fer. Je demande l'urgence et la discussion immédiate.

A gauche : lisez, lisez !

M. Trouillot donne lecture des motifs de sa proposition : il y est dit que les compagnies de chemins de fer sont vis à vis de l'Etat dans une situation particulière ; elles cherchent trop souvent à se soustraire au controle de l'Etat dont elles sont pourtant un des plus importants rouages.

M. Trouillot signale l'introduction de M. d'Haussonville, le représentant officiel du comte de Paris dans le Conseil d'administration du P. L. M. Il y avait une question d'ordre public qui doit être tranchée immédiatement.

En conséquence, il demande à la Chambre d'adopter la proposition suivante :

« Article 1er. — Les membres des conseils d'administration des chemins de fer ne peuvent exercer leurs fonctions sans que leurs pouvoirs aient été ratifiés par l'Etat.

» Article 2. — Dans le cas où l'Etat n'accorderait pas cette ratification le remplaçant du membre refusé serait nommé par l'Etat sur une liste de trois membres présentés par la Compagnie.

» Article 3. — Toutes les Compagnies de chemins de fer devront se conformer à ces prescriptions dans le délai de deux mois »

M. Yves Guyot, de sa place. — En ce qui concerne la Compagnie du P.-L.-M. et l'incident dont on vient de parler, j'ai usé vis-à-vis de cette Compagnie des pouvoirs que me confère le décret de 1852. (Mouvement au centre.)

M. Maurice Faure dépose un autre projet dont l'article principal établit que la moitié des membres et le président du Conseil d'administration des Compagnies de chemins de fer doivent être nommés par le ministre compétent.

Voix au centre : Et la liberté ?

Le restant du projet vise les pénalités à appliquer en cas de refus par les Compagnies de se conformer à ces dispositions.

M. Bigot, de sa place. — Ce sont là des projets d'une grave importance ; je repousse l'urgence.

L'urgence, mise aux voix, est adoptée par 325 voix contre 159, malgré l'opposition de M. Pelletan qui en demandait le renvoi à la Commission des chemins de fer.

La Chambre décide que la proposition de M. Trouillot sera renvoyée à une commission spéciale qui examinera également le projet de M. Maurice Faure.

La séance, renvoyée à samedi est levée à sept heures.

SÉNAT

Séance du 30 avril 1891

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à trois heures.

Le sort désigne le département de l'Indre pour élire un sénateur en remplacement de M. de Pressensé, sénateur inamovible décédé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération d'une proposition de loi de M. Bozerian, relative aux arrêtés administratifs nommant les gardes particuliers.

M. Halgan. — Cette proposition est dangereuse, c'est une véritable œuvre de haine.

Je prie le Sénat de repousser la prise en considération.

La prise en considération est votée.

L'élection de M. Galtier dans l'Hérault est validée.

La prochaine séance est fixée à lundi.

La séance est levée à 4 h. 10.

NOUVELLES DU JOUR

Le Congrès des catholiques

Paris, 30 avril. — C'est Mgr Toulé, ancien évêque de La Réunion, qui a présidé ce soir, la 3e réunion des catholiques. L'auditoire est aussi nombreux que les jours précédents.

Les rapports de l'amiral Gicquel-des-Tonches sur l'œuvre militaire des marins, de M. Roquefreuil de la jeunesse catholique de France, de M. Jules Bonjean sur les messes de départ des militaires ont été écoutés au milieu d'un religieux silence.

Très applaudis les rapports de M. Lavallée, ancien consul général, sur le repos du dimanche ; de M. Laparrent, sur le congrès international des savants catholiques de 1891 et enfin l'allocution charmante de Mgr Toulé.

Un attentat à la dynamite contre un prêtre

Prague, 30 avril. — Un attentat à la dynamite, attribué, à un anarchiste a été commis contre M. Luskha, curé à Knadlo. Les dégâts sont assez sérieux ; personne n'a été blessé.

Une triple asphyxie dans la rue Gay-Lussac

Paris, 30 avril. — Au numéro 36 de la rue Gay-Lussac, habitent M. et Mme Muesch, pâtissiers, qui occupaient et logeaient au sous-sol de leur boutique, quatre ouvriers dont l'un était le frère du patron.

Ce matin, vers sept heures et demie, voyant que ni son frère ni les apprentis ne montaient pour reprendre leur travail et n'entendant aucun bruit, M. Muesch se décida à les appeler à travers le plancher de la boutique. Ne recevant aucune réponse, il descendit dans la cave. Là, un affreux spectacle s'offrit à ses regards.

A côté du four de la pâtisserie, et dans la chambre voisine, il aperçut son frère et deux apprentis étendus inanimés sur leur lit, la figure convulsée, l'écume à la bouche. Seul le jeune Henri Raymond, âgé de seize ans, râlait et respirait encore. Le pâtissier n'eut pas tout de suite la force d'aller chercher du secours.

Avec l'aide du concierge et du médecin, on réussit à transporter le jeune Henri Raymond hors de la cave. L'enquête a établi que Charles Muesch, âgé de trente et un ans, Auguste Pélatan, âgé de seize ans, né à Rheneck (Suisse) et Henri Toussaint, âgé de quatorze ans, ont succombé à l'asphyxie par l'oxyde de carbone.

Les causes de ce sinistre sont attribuées à l'imprudence des ouvriers, qui auraient négligé de régler le tirage de la cheminée d'appel.

Dans la chambre des époux Muesch se trouvaient douze serins et dans le sous-sol un chat qui ont été également asphyxiés.

M. de Bismarck élu à Geestmunde

Berlin, 30 avril. — M. de Bismarck est élu député de Geestemunde. Sa majorité est de 3,000 voix.

Les courses du bois de Boulogne

Prix de l'Arc de Triomphe : *1er Congrès, 2e Bastan, 3e Darlinj-one.*

Prix d'avril : *1er Cligne-Musette, 2e Abel, 3e Fleurissant.*

Prix fould : *1er Clamart, 2e Clarisse, 3e Doublesix.*

Prix du pavillon : *1er Dorlinj-one, 2e Teddy, 3e Joncicle.*

Prix de la R.chette : *1er Révérend, 2e le Capricorne, 3e le Hardi.*

Prix Marly : *1er Sledge, 2e Mazarin, 3e Belledame.*

Les droits sur le papier

Paris, 30 avril. — Après un vif débat, la commission des douanes a modifié ainsi qu'il suit les droits proposés par le gouvernement sur les pates de bois servant à la fabrication du papier pour journaux: pâtes mécaniques sèches : 2 fr. et 1 fr. 50; humides, 1 fr, et 0,75; pâtes chimiques 3 fr, et 2 fr.

M. Philippon avait donné sa démission de rapporteur, estimant que ces droits sont encore trop élevés ; sur les instances de ses collègues, et vu la difficulté de trouver un autre rapporteur, M. Philippon a repris sa démission, tout en gardant sa liberté de combattre les propositions de la commission.

Cette situation d'un rapporteur en opposition avec sa commission est assez bizarre pour être signalée.

La question des blés

Paris, 30 avril. — M. Laur renonce décidément à interpeller le gouvernement sur la question des blés; il se bornera, lorsque viendra la discussion de la proposition Vigier, à présenter un amendement portant que les droits sur les blés et les farines sont supprimés pendant 15 mois.

Il demandera en outre la réduction de 50 0/0 des droits sur les autres céréales.

Le départ de la reine Victoria

Cherbourg, 30 avril. — La reine Victoria est arrivée à l'arsenal et s'est embarquée sur le *Victoria and Albert*, amarré au quai.

Elle a été reçue par l'amiral Lespès, préfet maritime, et le conseil britannique.

La musique de l'infanterie a joué l'air national anglais.

Elle a joué également plusieurs morceaux pendant le repas, qui a eu lieu à bord.

Un piquet d'honneur a passé la nuit à l'arsenal. La reine a couché à bord du yacht.

Cherbourg, 30 avril. — Le yacht emmenant la reine Victoria a quitté l'arsenal ce matin à dix heures dix. Très mauvais temps en haute mer.

Les incendies dans le Jura

Lons-le-Saulnier, 30 avril. — De nombreux vols et incendies sont signalés dans plusieurs localités du département et causent une grande émotion parmi les populations.

Une certaine panique règne dans les villages.

A Lons-le-Saulnier, des affiches placardées hier soir annonçaient que la ville allait être incendiée.

La police et la gendarmerie ont veillé toute la nuit.

Les pêcheries de Terre-Neuve

Londres, 30 avril. — On assure que le gouvernement britannique approuve les moyens à l'aide desquels les délégués de Terre-Neuve espèrent obtenir du parlement de Saint-Jean l'adoption du projet qui assurerait l'observation du *modus vivendi* et des traités avec la France.

Grand incendie à Londres

Londres, 30 avril. — Un incendie a éclaté dans un grand chantier de Bermondsey, quartier industriel de Londres Activé par un vent violent, le feu gagna bientôt les immeubles voisins et les habitants durent se sauver en toute hâte.

Ce n'est qu'après cinq heures de travail, dix-neuf pompes fonctionnant sans discontinuer, qu'on put se rendre maîtres du feu. Les dégâts sont évalués à 800,000 francs.

Au Conseil de Cabinet

Paris, 30 avril. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a fait connaître à ses collègues les mesures qu'il avait prises au sujet de la manifestation du 1er mai.

Ces mesures sont identiques à celles qui ont été prises l'année dernière.

Le Conseil a expédié ensuite les affaires courantes.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La réunion socialiste du théâtre Deschamps. — Salle comble, jeudi soir, au théâtre Deschamps. Trois mille personnes au bas mot. En attendant l'arrivée de M. Moreau, on chante la chanson de huit heures, puis le bureau se forme : le citoyen Lepers, président ; les citoyens Carette et Watteau, assesseurs. L'orateur habituel des réunions socialistes prend ensuite la parole.

Le citoyen Bouchez tombe sur la bourgeoisie, comme de coutume, ce qui lui vaut des applaudissements frénétiques de l'auditoire. On entend des cris de : « Vive Bouchez ! »

— Ce n'est pas un homme, riposte l'orateur ; c'est un principe qu'il faut applaudir.

Entretemps, M. Moreau apparait sur la scène, accompagné de M. Henri Deschamps. Le mot d'ordre reste le même : tout le monde dans la rue, le 1er mai, « pour faire pleurer le maire de Roubaix et les patrons roubaisiens. »

Bientôt M. Moreau prend la parole, salué d'applaudissements peu nourris au début, et nullement entendu, grâce au vacarme que fait une partie de la salle; l'orateur réclame un peu de silence et explique d'abord le pourquoi des manifestations ouvrières actuelles. Le progrès et le développement du machinisme ont amené une situation dont le prolétariat a été seul à ne pas profiter, et qui ne peut plus se prolonger. Mais ce progrès, qui est en lui même une excellente chose, ne doit pas entrainer la misère de l'ouvrier; il peut, il doit même la supprimer.

L'orateur parle incidemment de l'arrêté pris par M. le maire de Roubaix au sujet des manifestations du 1er mai : Cet arrêté l'a étonné, dans un pays où nos ancêtres jouissaient de tant de libertés, et il est à présumer qu'il n'en eût pas été question s'il se fût agi de processions. Il engage les ouvriers roubaisiens à se souvenir de cette « monstruosité » quand le moment sera venu.

La vérité, c'est qu'en France nous n'avons pas encore l'habitude de la liberté, il serait à souhaiter que les mœurs anglaises puissent s'acclimater chez nous, à cet égard. Mais usez de la liberté que vous avez ; accompagnez vos délégués jusqu'à la mairie, dans le calme le plus profond, parce que vous êtes forts.

Il faut une entente internationale pour arriver à la journée de huit heures ; on peut s'en passer pour accorder celle de 10 heures. Quant au travail des femmes dans les manufactures, c'est une monstruosité contre laquelle j'ai toujours protesté.

L'orateur invite de nouveau les ouvriers à ne pas quitter leurs délégués : Soyez calmes; on ne vous dira rien, personne n'osera vous empêcher de passer. Vous imposerez votre volonté et vous serez écoutés. Mais que votre manifestation ne soit pas synonime de fête. Le 1er mai ne doit pas être un jour de fête tant que vous ne serez pas affranchis. C'est un deuil que vous devez porter demain, le deuil de ceux qui ont été victimes du machinisme dans ce qu'on appelle non sans raison « les bagnes ». puisque les ouvriers y sont astreints à de véritables travaux forcés.

Après avoir dit que la responsabilité des mesures prises incombait à M. le maire, M. Moreau a terminé en conseillant aux ouvriers de ne pas s'apercevoir, demain, de la présence des troupes : et si on intime aux manifestants l'ordre de se disperser, qu'ils ne luttent pas, mais qu'ils s'en souviennent quand l'occasion s'en présentera.

Un citoyen demande à M. Moreau ce qu'il pense des armées permanentes : en somme, M. Moreau est hostile au service de trois ans, et son système préféré parait être celui de la nation armée.

Le citoyen Bouchez relève le passage du discours de M. Moreau relatif aux heures de travail, il demande pourquoi il faut une entente internationale pour la journée de huit heures alors qu'il n'en faudrait pas pour celle de dix ? Et, si la Chambre des députés refuse de voter la loi de huit heures, M. Moreau s'engage-t-il a continuer l'agitation en sa faveur, de manière à la faire aboutir par tous les moyens, même par la Révolution ?

M. Moreau ne s'explique pas trop clairement sur le premier point. Quant au second, il promet de faire de l'agitation en cas de vote hostile du gouvernement. En ce qui concerne la révolution, il faut s'expliquer une bonne fois : Une révolution n'est pas le fait de tel ou tel individu : elle éclate par suite d'une nécessité sociale qui s'impose. Le jour où la Révolution en faveur des huit heures éclatera, elle ralliera tous les hommes de progrès, et je ne serai pas au dernier rang.

Le citoyen Pollet, anarchiste, parait. Chahut en règle. Il réclame la liberté de parole pour lui comme pour les autres. Un calme relatif s'établit. Le citoyen Pollet atteste alors que l'ouvrier est aussi exploité depuis vingt ans qu'autrefois.

FEUILLETON DU 2 MAI 1891. — No 25

HONNEUR ME TIENT

PAR LOUIS DAVYL

PREMIÈRE PARTIE

ABEL

VI

Les fenêtres restaient ouvertes et les émanations des corbeilles, apportées par la brise du soir, secouaient autour de la jeune femme leurs plus subtils parfums.

Blottie dans une bergère, elle écoutait, rêveuse et un peu engourdie, ces grands silences qui semblaient peu à peu s'être abattus sur tout ce qui respirait le mouvement et la vie, il n'y avait qu'un instant encore.

Elle pensait à Jean, à son arrivée, à l'accueil si glacial de sa mère. Elle avait compris par combien de blessures avait été meurtri le cœur de cet homme, et celui qu'elle aimait tant et depuis si longues années lui devenait plus cher encore.

— Ah ! s'il m'aimait ! pensait-elle, et à l'idée qu'il [illegible] qu'elle ne le verrait plus, qu'elle retom[illegible] solitude, elle sentait une [illegible] cœur. [illegible] jour, depuis six ans, l'éloignement et la séparation avaient fait grandir son amour.

— Peut-être n'ose-t-il pas? Peut-être me croit-il sèche, froide, indifférente ? Ah ! lorsque l'autre jour, il s'imaginait qu'en cette maison j'avais été traitée en étrangère, et que sa colère s'allumait à la seule crainte qu'on n'eût pas eu pour moi tout les soins, toutes les délicatesses et toutes les sollicitudes dont lui m'eût entourée; j'avais des envies de lui crier : « Qu'importe ce que j'ai pâti, ce que j'ai souffert ! Que peuvent me faire l'humeur mauvaise et les rebuffades des autres, une seule chose m'a manqué, toi ! »

Alors elle enjamba la fenêtre basse donnant dans le jardin, et, aux pâles clartés de la lune, sous le feu morne des milliers d'étoiles suspendues au firmament, elle marcha, rapide, sous les grands arbres, à travers les allées, et foulant enfin, heureuse et l'espoir au cœur, cette terre que, si souvent vaincue et perdant de plus en plus toute espérance, elle avait frappée de ses pieds le cœur plein de ressentiment et de colère contre tous et contre elle-même.

Il était là, il était revenu, elle allait le revoir !

— Ah ! si j'étais aimée ! s'écria-t-elle.

Puis, toute de suite, comme il arrive toujours à ceux qui ont beaucoup pleuré, beaucoup craint, elle ne savait plus croire au bonheur et ses rêves l'effrayaient.

Cependant, quelque chose lui disait qu'il allait apparaitre et, anxieuse, troublée, elle attendait le bien-aimé.

Parfois elle prêtait l'oreille, croyant que le timbre, annonçant une visiee, venait de résonner: mais aucune voix ne se faisait entendre; autour d'elle, rien que le craquement du sable écrasé sous ses pieds, les frissons du vent passant à travers les feuilles, et au loin les immenses silences du soir, qui, eux-mêmes semblent un bruit.

Tout en marchant, elle se promettait à elle-même, mille choses.

— Qu'est-il venu faire en France ? Je le lui demanderai. Pourquoi ne se marie-t-il pas là-bas avec quelque fille de rajah, belle et immensément riche ? Il s'appelle Mauclerc, un des plus grands noms de France : puis il est beau, fort, superbe ! C'est donc qu'un souvenir l'accompagne, qu'une pensée l'enchaîne ? Ah ! si c'était moi ! S'il m'aimait ! Si, tout à l'heure, il allait m'apparaître, me demander, si moi, aussi, je l'aime et me tout avouer !

Et, les deux mains croisées sur la poitrine et les regards aux cieux, cette fille de douleur apparaissait d'une sublime beauté. Elle rayonnait dans la nuit et éclairait les ténèbres.

Alors, quand le calme se rétablissait un peu dans cette pauvre âme troublée; quand, s'arrachant à son extase, elle se réveillait aux réalités de la vie, c'était une nouvelle blessure.

Elle éprouvait de sourdes colères contre sa tante, et des indignations contre ce joueur, ce paresseux, dévorant avec tant de sans-gêne et une telle nonchalance un bien si chèrement acquis par l'autre.

Et, comme elle savait beaucoup plus de choses que ne le croyait Alain, elle se demandait avec terreur ce que dirait Jean, quand il apprendrait la situation des Mauclerc et l'état de la maison.

— Et cependant, pensait-elle, il est temps qu'il sache tout, qu'il connaisse comment on le récompense de tant de dévouement et de sacrifices. Il ne peut rester plus longtemps dupe ; non, il ne le faut pas !

— Mais qui le lui dira, qui l'instruira ? Ce ne sera pas moi oh ! non, jamais !... Mais s'il allait repartir ignorant tout.

Et, marchant plus rapide :

— Non, c'est un crime, ce ne sera pas ; je ne veux pas qu'il épuise sa vie à la conquête de cet argent qui ne sert qu'à nourrir les vices de son frère !

Tout à coup, elle vit s'illuminer la fenêtre du boudoir. On venait d'apporter une lampe et les clartés roses de l'abat-jour teintaient en clair le feuillage sombre des arbres.

— Mademoiselle ! mademoiselle ! cria une voix.

C'était Eulalie qui l'appelait.

Elle eût pu répondre immédiatement ; mais elle préféra n'être pas fixée tout de suite :

— Si ce n'était pas lui! Gardons l'illusion quelques minutes encore.

Elle aperçut, à la fenêtre, une ombre se dessinant en long sur les corbeilles ; c'était celle d'un homme.

— C'est lui ! c'est lui ! je suis folle de craindre... Me voici ! me voici, Eulalie !

— On attend mademoiselle au salon.

Elle eut envie de demander qui ? Mais il lui était désagréable d'entendre prononcer par un domestique ce nom d'emprunt porté par le duc.

Il semblait un étranger dans sa demeure, et elle

Et comme Eulalie s'approchait d'elle :

— Retournez ; c'est bien, j'arrive.

Elle s'avança lentement.

— Je vais le voir, je vais entendre sa voix ! Ah ! que je l'aime ! que je l'aime ! Décidément, je ne suis pas faite pour les émotions trop fortes...,

Elle murmurait tout bas :

— Jean, mon bien-aimé !

Elle parvint jusqu'au bord de la fenêtre.

Un homme lui tendit la main pour l'aider à enjamber la marche.

C'était M. Poirier.

La présence du banquier fut plus qu'une désillusion pour Madeleine; le découragement s'empara d'elle, et elle sentit une lassitude immense l'envahir.

Il faut avouer que le pauvre diable avait mal choisi son heure; mais probablement était-il dit que Poirier si heureux au jeu de la fortune, n'aurait pas la même chance dans ses amours.

Quand il se pencha sur le jardin, tendant la main à la jeune femme, celle-ci émue, troublée et aveuglée un peu par la crudité de la lumière qui se dégageait de la lampe, fit un faux pas et faillit tomber.

Poirier la retint à temps, et elle put pénétrer dans le boudoir sans encombre.

Balbutiant et gêné devant celle qu'il aimait tant cet homme supérieur commença par une bêtise en s'excusant, auprès de Madeleine, d'être venu la déranger dans sa solitude et l'arracher à ses rêveries.

— Pardon, monsieur Poirier ; mais je ne rêve point tout éveillée ; je pense, ce qui n'est point la même chose, Si tant est que j'aie fait des rêves, il y a longtemps qu'ils se sont évanouis.

Cela fut dit d'un ton si dédaigneux et, il faut le dire, si ennuyé, que son visiteur demeura confus.

— J'avais espéré rencontrer votre tante et pouvoir offrir mes hommages à Mme la duchesse...

— Et vous ne rencontrez que moi !

— Mademoiselle, croyez que je suis ravi.

— Merci, monsieur Poirier. Oui, ma tante et mon cousin sont allés dîner chez Mme de Montgermont, et ne reviendront probablement qu'à une heure avancée. Quant au chevalier, comme il a souvent peur du tête-à-tête avec une vieille fille, il sera resté à son cercle.

Puis, parlant à la volée et pour dire quelque chose :

— Et vous, monsieur, comment vous portez-vous?

— Je vous remercie, mademoiselle, ma santé continue à être excellente.

— Ma tante sera désolée de son absence, quand je lui apprendrai votre visite; vous savez que la duchesse se plait infiniment dans votre compagnie, et puis prétend-elle personne ne joue le piquet comme vous.

— Mme la duchesse est trop bonne.

— Trop bonne est-il le vrai mot quand il s'agit de ma tante ? Je la trouve plus sévère qu'indulgente.

— Je ne puis partager votre opinion, puisque j'ai trouvé grâce devant elle.

(*A suivre*) Louis Davyl.

AU GRAND CAMÉLIA, 1, Rue de la Gare, LILLE

Toilettes et Tissus pour Dames

Articles de cachet. Façons soignées. 26242